

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1896)
Heft: 4

Artikel: Raport de la Commission de rédaction des nouveaux statuts
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3° Rapport de la Commission de rédaction des nouveaux statuts.

M. *Groscurin* donne lecture des nouveaux statuts, qui introduisent dans notre règlement quelques dispositions nouvelles ou y apportent de légères modifications.

Ils sont adoptés tels qu'ils sont présentés, avec l'adjonction suivante, proposée par M. Louis Favre, au chapitre *Elections* :

« Si aucun candidat n'est élu dans le premier et le deuxième tour de scrutin, l'élection aura lieu dans le troisième tour à la majorité relative. »

4° Propositions individuelles.

M. *Golay* manifeste le désir de voir traiter dans une prochaine séance la question de l'éducation physique des garçons.

Il est décidé que cet objet figurera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

Une proposition de M. *Léon Favre*, tendant à retarder de trois jours notre soirée de décembre, est repoussée.

M. *Louis Favre* demande la mise à l'étude des changements qu'il est désirable de voir apporter au mode de paiement des instituteurs primaires. Il s'engage à nous faire ultérieurement des propositions à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. $\frac{1}{2}$.

L. GROSGURIN.
